

Floiracaise de naissance, Avensannaise depuis 1980, Mme Louissette Blondeau est tombée sous le charme de notre belle localité et a entrepris d'en relater l'histoire, plus précisément la période allant du Moyen Age à la Révolution de 1789. On ne saurait chiffrer le nombre d'heures qu'elle a passées dans les centres d'archives, y compris dans la Capitale.

Une brutale et grave maladie a interrompu la rédaction de l'ouvrage. Il serait dommage que la totalité de son travail passe aux oubliettes et soit perdue pour la connaissance de l'histoire locale. C'est pourquoi, en accord avec son époux, nous avons décidé de publier les pages qu'elle a consacrées à Pey-Berland.

Si l'existence de celui qui fut Archevêque de Bordeaux est connue, par contre les raisons de sa renommée le sont moins. Elles le seront mieux à la lecture du récit de Louissette Blondeau.

(Achille Blondeau)

La vie exemplaire de Pey-Berland, Archevêque de Bordeaux

Par Louissette Blondeau

Si Avensan connaît une certaine « célébrité » en Gironde, c'est surtout grâce à l'un de ses fils, Pey-Berland, né le 15 juillet 1377 dans une famille de paysans alleutiers¹ – donc relativement aisés – dans le tout petit hameau de Saint-Raphaël.

¹ Alleu ou Franc Alleu : propriété héréditaire et exempte de toute redevance.

La biographie très documentée de l'abbé Corbin, plus ce que livrent, ici ou là, les archives départementales, permettent de mettre en lumière sa personnalité et la place qu'il a tenue dans la société bordelaise au XV^{ème} siècle.

Enfant, il gardait les moutons dans une nature propice aux méditations. Il était d'une grande intelligence et montrait une grande piété. Au hameau de Pimbalin, se trouvait un vieux tabellion², Raymond de Bruges, qui s'intéressa à lui et lui transmit son savoir. À la mort de son père, qui était marié en secondes noces, son frère aîné, devenu chef de famille, prit des dispositions concernant l'avenir de Pey. Il fut décidé que sa mère se retirerait à Moulis, son pays natal, que son beau-fils prendrait la gestion de tous les biens en rendant compte aux ayants droit, qu'enfin, le jeune Pey irait à Bordeaux suivre le cours d'études auquel l'avaient préparé les leçons élémentaires de Raymond de Bruges. Plus tard, Pey-Berland ira poursuivre à l'université de Toulouse ses études de théologie et de droit canon, de 1396 à 1399.

L'abbé Corbin note avec quelques raisons : « Le long séjour et les dépenses qui s'y rattachent prouvent que notre Avensannais possédait une bourse bien garnie et qu'il n'était pas, comme on l'a gratuitement avancé, le fils d'un pauvre laboureur des landes élevé par charité. »

À l'époque, l'Aquitaine est sous domination anglaise. En 1152, le roi de France, Louis VII, répudie Aliénor d'Aquitaine qui, en épousant Henri II Plantagenêt, apporte en dot l'Aquitaine au futur roi d'Angleterre.

Par la suite, le roi anglais Henri IV (1367-1413), fils du duc de Lancastre, marque son règne par une foule de chartes en faveur des Bordelais. C'était un besoin : les victoires militaires françaises avaient réduit de deux tiers l'ancien duché d'Aquitaine. Il confirme et amplifie leurs privilèges et libertés communales afin de conserver leur fidélité. Il institue aussi en mai 1400 un conseil de régence, dont les membres sont choisis parmi les grands personnages de la cité

² Tabellion : fonctionnaire chargé de mettre en grosse les actes dont les minutes étaient dressées par les notaires.

bordelaise, et composé de l'Archevêque de Bordeaux, du Sénéchal Gaillard de Durfort, seigneur de Blanquefort, du maire, Jean de Grailly, de l'abbé de Sainte-Croix, etc. En cas de chevauchées ou de prises d'armes, les sires de Lalande avaient le privilège et l'honneur de porter la bannière de Bordeaux. Toutes ces mesures et ces institutions intéressaient non seulement la ville mais toute la région sous protectorat anglais.

L'Archevêque, frappé par l'intelligence de Pey-Berland, l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire. Lorsqu'il partira en Italie, Pey le suivra ; le prélat va d'ailleurs mourir là-bas. Pey-Berland lui rendra les derniers devoirs. Il ira ensuite à Jérusalem et reviendra à Bordeaux au début de l'année 1413. C'est David de Montferrand qui sera nommé Archevêque de Bordeaux, tandis que Pey-Berland devient curé de Bouliac, paroisse à laquelle sont rattachées les deux communes de Quinsac et Lormont, situées aux antipodes l'une de l'autre. Que de distance à parcourir pour desservir ces trois localités !

Le biographe de Pey-Berland pose la question : « Mais les habitants de Bouliac le connaissaient-ils ? » et y répond : « On aurait quelque raison de le croire parce que sa famille possédait du bien sur la rive droite de la Garonne, au pied des collines de cette paroisse. » (Archives Départementales, terriers de Sainte-Croix)

En 1419, Pey-Berland est nommé secrétaire du chapitre et on le retrouve dans le plus ancien registre capitulaire³ (Archives Départementales, numéro 367), dont les dix-huit premiers folios semblent écrits de sa main, car ils portent la mention « scripsit Pey-Berland ».

Le 31 mai 1430, au cours d'un séjour à Londres, David de Montferrand, Archevêque de Bordeaux, meurt ; le 13 août de la même année, Pey-Berland est

³ Capitulaire : qui se rapporte à un régime de chanoines, de religieux.

élu pour le remplacer. Les jurats⁴ de Bordeaux ratifient ce choix. Pey-Berland est choisi face à des ambitieux de haut parage, entre autres le fils du Captal de Buch⁵. C'est également en 1430 que Charles VII, devenu roi de France, est sacré à Reims. Il veut reconquérir l'Aquitaine. La guerre est l'occasion pour de nombreuses bandes de pillards d'exercer leurs talents, qu'ils luttent du côté français ou du côté anglais. L'un des plus redoutables chefs du côté français est Rodrigue de Villandrando. Parmi ses « exploits », le pillage en règle du Médoc. « Il ravage complètement les environs de Soulac, Castelnau, Lesparre et Blanquefort, brûle les villages de pêcheurs sur les bords de la Gironde, repasse devant Bordeaux et disparaît vers les landes. On le retrouve en Haute-Gascogne, où il poursuit ses "pilleries". »⁶

Suite à cette mise à sac par les soudards de Villandrando, la disette et la misère sévissent dans le Médoc, dont de nombreux habitants se réfugient à Bordeaux. Pour leur porter assistance Pey-Berland est un des plus actifs. Il leur distribue tout le blé, tout le vin et tout l'argent dont il peut disposer. Outre son action quasi quotidienne pour atténuer les effets de la pauvreté et de la misère, Pey-Berland ne s'en tient pas là. Dans les actes de charité recensés en vue d'une canonisation possible, il est noté que chaque semaine, il visite ou fait visiter les treize hôpitaux que compte Bordeaux pour distribuer des aumônes ; il reçoit treize pauvres à qui il lave les pieds, qu'il habille et nourrit ; il fait bâtir, hors des murs de la ville, près de l'église Saint-Seurin, un hospice qu'il baptise du nom de Saint-Pierre. Cette maison est dotée par l'Archevêque de l'ameublement et des revenus nécessaires pour y accueillir les pauvres de Jésus-Christ, de quelques lieux qu'ils viennent.

Mais Pey-Berland, en tant que premier personnage religieux de l'époque, s'implique très activement dans la vie politique. En 1431, il devient le premier des

⁴ Jurat : magistrat municipal dans certaines villes du Midi de la France, sous l'Ancien Régime (*Le Larousse*).

⁵ Captal : au Moyen Âge, chef militaire en Gascogne et en Guyenne.

⁶ *Quand les Anglais vendangeaient l'Aquitaine*, Jean-Marc Soyeux, Éditions Fayard, 1981.

conseillers royaux dans le duché et est promu par le duc de Gloucester, représentant du pouvoir anglais à Bordeaux. Il va donc devenir un des grands personnages formant l'aréopage qui siège au château de l'Ombrière. La cour anglaise, qui l'a en haute estime, lui confère la jouissance du château ducal de Lormont, avec toutes ses terres, bois, vignobles et fiefs, dont le roi ne se réserve que l'hommage féodal.

Henri VI, qui règne sur l'Angleterre de 1422 à 1461, va ensuite le charger de signer en son nom « une trêve avec le comte d'Armagnac, qui venait de lever l'étendard de la révolte dans la Haute-Gascogne ». « En un mot, c'était le chargé d'affaires du roi dans tout le duché », écrit l'abbé Corbin.

Homme charitable, homme de son temps, Pey-Berland est aussi préoccupé par les problèmes que pose l'absence d'une grande Université à Bordeaux ; son désir est d'en créer une qui puisse dispenser l'enseignement supérieur qu'il a été obligé d'aller chercher à Toulouse. Il réussit à convaincre les jurats de l'importance de son projet et il les engage à solliciter avec lui l'établissement d'une Université. Le 7 mai 1441, le Pape Eugène IV autorise l'institution de cette Université à l'image de celle de Toulouse. Le roi de France Louis XI confirmera ce privilège par lettres patentes enregistrées par le Parlement en 1472. La fondation de l'université acquise, Pey-Berland – qui sait bien que tout un chacun n'aura pas la chance de rencontrer un savant désintéressé sur sa route – crée le collège de Saint-Raphaël, destiné aux premières études cléricales. L'établissement peut accueillir douze écoliers pauvres, dont la moitié doit être originaire du Médoc. On enseignerait et accueillerait les élèves pendant dix ans ; au terme de cette longue scolarité, ils laisseraient la place à d'autres écoliers. Là, l'Archevêque, pensant à sa famille, souhaite que les membres de celle-ci – à mérite égal – aient la préférence. Ce qui est somme toute normal, puisqu'il dote le collège de ses fonds personnels.

Pendant toutes ces années, Pey-Berland s'évertue à encourager la résistance et à soutenir le moral des combattants. Il apprécie les avantages pour les Aquitains de la domination anglaise. Mais la situation s'aggrave au fil des années et Bordeaux est prise en « tenaille » par le Maréchal de Lohéac qui, après Castillon, s'empare de Saint-Émilion, Libourne, etc. De son côté, le roi de France, Charles VII, s'est établi au château de Montferrand. Quant au Médoc, il est à nouveau saccagé par le Comte de Clermont, à qui les sires d'Orval et d'Albret viennent apporter de l'aide. Le Bas-Médoc détruit, ils vont assiéger et prendre le canton de Castelnau et de Saint-Médard. Après avoir tenu autant que possible, Blanquefort aussi finira par tomber.

Voyant où en est la situation, Pey-Berland joue un rôle de conciliation entre les deux parties. Le petit peuple, lui, lassé de la misère et de la guerre, aurait ouvert les portes aux Français depuis longtemps. Enfin, les jurats et les bourgeois bordelais décident de négocier leur capitulation. Les militaires des deux camps ont du mal à se mettre d'accord et c'est là que Pey-Berland intervient, afin que les choses ne tournent pas plus mal et qu'un compromis soit trouvé. On peut imaginer la complexité de la situation, du fait que la domination anglaise se termine et que d'innombrables bandes de brigands pillent toute l'Aquitaine. Pey-Berland s'adresse aux autorités des deux camps afin de mettre fin aux exactions, à la misère et de rétablir l'ordre et la paix.

Les troupes françaises accentuent la pression, les combats, tant sur terre que sur l'eau, sont violents. Si, comme Pey-Berland, les Bordelais aisés sont partisans des Anglais – car l'Angleterre constitue un excellent débouché pour les produits locaux, notamment le vin –, le petit peuple, las de la guerre, est plutôt pour les Français. En 1453, Bordeaux capitule après un long siège héroïque contre les forces françaises supérieures. Le roi Charles VII remporte la victoire et cesse enfin une guerre qui aura duré cent ans.

Pey-Berland est alors âgé de 76 ans et sa prise de position en faveur des Anglais lui vaut mille et une tracasseries des nouvelles autorités, tout Archevêque qu'il fût. Trois ans plus tard, en juillet 1456, il envoie sa démission à Calixte III (qui fut pape de 1455 à 1458). Celui-ci ne lui répond pas de suite. Pendant ce temps, le Grand Sénéchal⁷ de Guyenne, Olivier de Coëtivy, qui ne l'aime pas du tout, agit pour le faire remplacer par un de ses amis, favori du roi Charles VII. Il s'agit de Blaise de Greelle. En attendant que celui-ci soit nommé, il oblige Pey-Berland à se retirer au collège de Saint-Raphaël. Les paroissiens, apprenant cela, viendront le chercher pour le ramener en triomphe à l'archevêché. Ne voulant pas compliquer la situation et souffrant de plus en plus de rhumatismes aigus, il retourne au collège. La réponse de Calixte III arrive enfin, ainsi que son remplaçant.

Pey-Berland meurt le 17 janvier 1458, après avoir subi dix mois de terribles souffrances. Il est âgé de 81 ans.

Ses funérailles

Selon les indications de son testament, qu'il avait modifiées et complétées le 5 février 1457 devant sept témoins, on prit les dispositions suivantes, toujours en présence de nombreux témoins : on revêtit le corps d'un habillement noir sur lequel on mit un poêle ou drap tissé d'or. « Le premier de ces vêtements pour satisfaire à l'humilité du défunt, le second, pour la dignité épiscopale. » (abbé Corbin). La bière, transportée à la chapelle du palais archiépiscopal, fut entourée de quatre torchères brûlant toute la nuit et les chapelains récitèrent les psaumes ainsi que l'office pro defuncto episcopo. Le lendemain eurent lieu la levée du corps et les funérailles. Pey-Berland s'était préparé une tombe de marbre à Saint-André, vis-à-vis de la chapelle Saint-Blaise-de-Sébastien, mais sous les dalles et entre deux piliers du chœur. C'est là que fut mis le corps du défunt, à la suite d'une procession qui se déroula à travers les principales rues de

⁷ Sénéchal : grand officier du palais royal.

la ville. Après l'arrivée à la cathédrale, le corps fut déposé dans le sanctuaire, devant le maître-autel. On célébra la messe propre des funérailles et des absoutes. L'après-midi et le lendemain, on fit la distribution des aumônes inscrites dans le testament, qui comportait 97 clauses. On fit aussi, par volonté de Pey-Berland et avec les legs laissés à cette fin, des festins et des réjouissances dans les couvents, au collège de Saint-Raphaël et au Doyenné « parce qu'il était passé de cette vallée de larmes à une vie meilleure ». (abbé Corbin)

Son testament

Il est d'étendue considérable. À cette époque-là, le testament a une grande importance. Tous les personnages importants le font et le refont plusieurs fois dans leur vie, le modifient, en parlent, le publient. Il ne faut surtout pas mourir intestat, sous peine d'être privé de sépulture ecclésiastique, comme les suicidés. Des conciles prescrivent, sous peine de refus d'absolution, de déléguer aux pauvres et à l'Église la dixième partie au moins de tous ses biens.

Pey-Berland n'a oublié personne ; ni les pauvres, ni les étudiants, ni les quatorze hôpitaux de la ville, ni les églises de sa région natale, ni celles où il avait officié. Il n'oublia pas ses successeurs, au collège de Saint-Raphaël, ses serviteurs, ni naturellement ses parents. Ceux-ci étaient peu nombreux mais, contrairement à un pape bien connu dans la région, jamais Pey-Berland ne voulut enrichir ses parents au détriment des œuvres de son diocèse.

Il donna à son neveu, fils de Fortin vingt boisseaux⁸ de millet, une plus grande quantité de seigle, les revenus d'une maison joignant le collège de Saint-Raphaël et sa quote-part, ou la moitié des immeubles paternels. Ces deux derniers legs passant aux héritiers dudit Berland, à condition que ni eux, ni leur père n'aliènent jamais les revenus et immeubles dont il s'agit. En outre, ils devaient résider dans

⁸ Boisseau : mesure de capacité de l'époque. Celui de Paris contenait environ 12,5 litres. (*Le Larousse*)

la maison paternelle d'Avensan, qui fut le berceau de la famille, sous peine d'être déshérités. Si les légataires ne voulaient pas remplir cette condition, les revenus et biens fonciers passaient à d'autres parents, même plus éloignés, qui s'engageaient à les respecter. Outre l'obligation commune de résidence à ses neveux, celui dont il avait béni le mariage à Lormont serait tenu de rapporter à la masse des ayant-droit la somme qu'il lui avait remis alors en cadeau de noce, s'il voulait participer aux legs ci-dessus.

Pey-Berland légua à son filleul, Pierre de Bruges, et à Jean-Michel, cleric de Saint-Raphaël, quarante livres de monnaie bordelaise, pour les aider dans leurs premières études. De même, il légua de l'argent pour que des messes continuent à être dites en la mémoire de son bienfaiteur, Raymond de Bruges. Tous ces legs furent pris sur ses biens personnels ; quant aux revenus de la mense épiscopale (affectés à la table), ils allèrent tous à des prélats ou institutions religieuses.

Après sa mort

Peu de temps après sa mort, on constate qu'un culte du prélat se développe sous différentes formes. Des ex-voto sont déposés sur sa tombe où les fidèles affluent. Certains citent des « miracles » qui lui sont attribués, les jurats de Bordeaux et les chanoines de Saint-Seurin font des processions.

Une procédure pour la canonisation est entamée dès 1462 et se prolonge, après diverses périodes d'arrêt, jusqu'en 1491. Parmi les notables qui introduisent sa cause, il y a le cardinal Alain de Coëtivy, légat du Saint-Siège, frère du Sénéchal, le maire et les jurats de la ville, le Captal de Buch, les chapitres de Saint-Seurin et Saint-André, les rois de France Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Ce dernier écrit dans une lettre patente conférant maints privilèges à l'Université de Bordeaux : « Pey-Berland [...] lequel pour les grands mérites, vertus et bons exemples de vivre qui étoient en sa personne, on croit pieusement saint [...]. » « Les souverains Pontifes Pie II, Sixte IV et Innocent VIII, déférant aux vœux

des postulateurs, donnèrent tour à tour mandat aux évêques de Bazas, de Périgueux et de Sarlat de faire les informations canoniques ». L'abbé Corbin, qui nous apprend tout cela, ajoute que le culte du « vénérable a survécu au délaissement de sa procédure de canonisation » et se pose la question suivante : « Mais pourquoi n'a-t-elle pas abouti pendant la seconde moitié du XV^{ème} siècle ? Ou pourquoi ne l'a-t-on reprise ultérieurement ? Cela tient à des causes qu'il serait trop délicat peut-être d'énumérer », répond-il.

Quant à Ribadieu, dans son *Histoire de la conquête de la Guyenne*, après avoir noté le phénomène de culte dont Pey-Berland a été l'objet après sa mort et du non aboutissement de la procédure de canonisation, aborde « la question délicate de son patriotisme ». « En a-t-il manqué ? Ne s'est-il pas donné aux Anglais ? » comme un de ses dépréciateurs a objecté...

La haute noblesse, qui se trouvait toujours à la tête de l'Église, aurait-elle acceptée que soit canonisé Pey-Berland lequel, s'il possédait la noblesse du cœur, n'avait pas celle de la naissance ? Certains ont pu penser que cela aurait fait de l'ombre au souvenir du Pape, Clément V, qui avait pratiqué le népotisme à outrance.

En tout état de cause, ceux qui ont refusé de canoniser Pey-Berland, c'est-à-dire de reconnaître ses immenses mérites et l'exemplarité de sa vie, sont depuis longtemps tombés dans l'oubli. La mémoire de Pey-Berland, elle, est toujours honorée et il est toujours considéré comme un des meilleurs fils que la Gironde a comptés.